



Bruxelles, le 21 février 2019
(OR. en)

6502/1/19
REV 1 ADD 1
OJ CRP1 7

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

22 février 2019 (10:00)

ADDENDUM N° 1 À LA VERSION RÉVISÉE N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il convient d'ajouter le point suivant:

Points sans débat (I)

Télécommunications

71. Déclaration sur le Partenariat oriental
(Bucarest, 28 février 2019)
*Décision de recourir à la procédure écrite en vue de
l'approbation*

 6628/19

o

o o

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points avec débat (II)

Espace

51. Règlement établissant le programme spatial de l'Union
Préparation du trilogue

 6326/19 + ADD 1

Emploi et politique sociale

57. Règlement concernant des mesures dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale: incertitudes liées au Brexit
Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord



6480/19
+ ADD 1 REV 1

o

o o

Il convient de retirer le point suivant:

Environnement

43. **(évent.) (suite)** Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP) (refonte)
Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord



6405/19



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
